



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-77

L'an deux mille vingt cinq à 10h30
Le 16 décembre, à Charleville Mézières

Date de convocation	10 décembre 2025
Nombre de délégués :	
 Titulaires	53 Titulaires
 Suppléants	53 Suppléants
 Présents	29 Présents
 Votes par procuration	0 vote par procuration

Étaient présents :

M Farid BESSADI
M Jean Marie BARREDA
Mme Véronique CASTRONOVO
M Jean Pierre CHABOUSSON
M Jean Bernard CHOISIT
M. Philippe CLAUDE
M Dominique COLLIN
Mme Daniele COMBE
M Jean Pierre CORVISIER
M. Bernard DEKENS
Mme Ines DE MONTGON
Mme Marzia DE BONI
M Régis DEPAIX
Mme Dominique FLORES
M Jean François GOSSET

M Kévin GENGOUX
M Eric GILLARDIN
Mme Dominique HUMBERT
M Yvon HUMBLLOT
M Michel LALLEMAND
M Pascal LEPAGE
M Christian MAGISSON
M Guillaume MARECHAL
M Thierry MERCIER
M. Michel NORMAND
M Yannick ROSSATO
M Jean SIMONIN
M Claude VALDENNAIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

PLAN DE FINANCEMENT – PAPI MEUSE 3 – MEMOIRE DE CRUES

Résultat du vote
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-77

Objet de la délibération :

PLAN DE FINANCEMENT – PAPI MEUSE 3 – MEMOIRE DE CRUES

Par délibération n°25/05 du 10 janvier 2025, le Comité Syndical a sollicité une subvention auprès des services de l'Etat (FPRNM), de l'Agence de l'Eau et de la Région Grand Est pour la commémoration des crues de 1995.

L'ensemble des dépenses n'a pu être réalisé sur l'exercice 2025 mais la demande de subvention a une durée de validité de deux années si le Comité Syndical confirme son accord sur le plan de financement.

DEPENSES		RECETTES	
Mémoires des crues passées	65 000,00 €	Agence de l'eau (20%)	13 000,00 €
		Etat (FPRNM) (50%)	32 500,00 €
		Région Grand Est (10%)	6 500,00 €
		EPAMA (20%)	13 000,00 €
TOTAL DEPENSES	65 000,00 €	TOTAL RECETTES	65 000,00 €

Il est proposé d'approuver le plan de financement.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Après avis du Bureau syndical,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus
- **SOLLICITE** les subventions auprès des services de l'Etat (FPRNM)
- **AUTORISE** le Président à engager les fonds nécessaires à la réalisation de cette opération
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de ce projet



Le Président de l'EPAMA
Bernard DEKENS